

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>EHTP – TRAVAUX SUR LE RESEAU DE CHAUFFAGE  URBAIN – BOULEVARD DES VIOLETTES  ARRETE N° 2024/190</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 17 juillet 2024 de la société EHTP sollicitant la Ville pour des travaux sur le réseau de chauffage urbain boulevard des Violettes à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation et le stationnement sur l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société EHTP – 4 place Boston, bâtiment B – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, est autorisée à réaliser, à partir du 25 juillet 2024 et pour une durée de 40 jours, des travaux sur le réseau de chauffage urbain boulevard des Violettes à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits aux abords du chantier. Une déviation sera mise en place par la rue de Bretteville et la rue du Chemin Vert.
- Article 3 :** La société EHTP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société EHTP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Cet arrêté est applicable à condition que les travaux entrepris rue de Bretteville aient pris fin.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société EHTP ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 18 juillet 2024



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRÉ.**